

---

**NOTE**  
SUR  
**L'ORGANISATION MILITAIRE ET ADMINISTRATIVE**  
**DES TURCS**  
**DANS LA GRANDE KABYLIE**

---

Suite et fin. Voir le n° 98.

---

Après ces détails succincts, qui n'avaient pour but que d'indiquer l'époque de la fondation des divers établissements créés par les Turcs dans la Grande Kabylie, et les circonstances dans lesquelles ils ont été fondés, nous allons indiquer l'organisation militaire et administrative qu'ils avaient donnée au pays.

Le caïdat de Bor'ni, qui relevait, comme nous l'avons dit, de Bordj Sebaou, comprenait les confédérations des Guechtoula et des Beni Sedka, les Abd el-Moumen et une partie des Maatka. Le caïd habitait le Bordj Bor'ni (1), qui avait une garnison de cent janissaires, relevée périodiquement.

Une terre beylik, d'une superficie d'environ 3,000 hectares, entourait le bordj; elle était occupée par les zmalas makhezén de Bor'ni et d'Aïn Zaouïa, dont le noyau était composé des nègres affranchis qu'on y avait installés, comme nous l'avons dit, au moment de la création du caïdat. Ces zmalas pouvaient fournir environ 300 cavaliers.

---

(1) Le fort de Bor'ni était armé de canons, de même que tous ceux dont nous avons parlé.

Le caïdat du Sebaou comprenait les Beni Khalfoun, les Flissat ou Mellil, les Beni Tour, la ville de Dellys, les Beni Ouaguenoun, les Flissat el-Behar, les Beni Djennad, les Beni R'obri, les tribus du haut Sebaou et de l'oued el-Hammam, les Beni Aïssi, les Beni Douala, les Beni Zmenzer, les Betrouna, les Beni Khalifa et une partie des Maatka. Les populations des massifs montagneux des Beni Iraten et des Zouaoua proprement dits, étaient complètement indépendantes ; elles nommaient elles-mêmes leurs chefs et ne payaient aucun impôt, à l'exception des individus qui labouraient en plaine.

Le bordj Sebaou n'avait pas de garnison turque ; il n'y avait de garnison que dans le bordj de Tizi-Ouzou, qui était occupé par une cinquantaine de janissaires (1).

La grande terre beylik des Améraoua, d'une superficie d'environ 20,000 hectares, était occupée par 16 zmalas recrutées au moyen de cavaliers arabes ou au moyen de Kabyles, la plupart gens de rapine ou qui avaient quitté leurs tribus pour échapper à la vengeance de meurtres qu'ils avaient commis. Une seule de ces zmalas, celle des Abid Chemlal, était composée de nègres affranchis, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Ces zmalas étaient, en remontant la rivière : Kaf el-Aogab, Bordj Sebaou, Taourga, Dra ben Khedda, Sidi Namen, Litama, composant les Améraoua Tahta, les Oulad bou Khalfa, Tizi-Ouzou, Abid Chemlal, Timizar Lor'bar, Sikh ou Meddour, Ir'il ou Rad-

---

(1) Il convient d'indiquer comment était organisé le pays séparant la Kabylie d'Alger. Ce territoire était divisé en caïdats, ayant à leur tête des chefs turcs ou koulour'lis, qui avaient comme moyen d'action de petites zmalas makhezen. Ces caïdats étaient ceux des Issers, des Khachna, des Beni Djad, des Beni Sliman, de Bouïra et de Sour el-Rozlan. Ils relevaient, les uns du Bey de Titery, les autres de l'agha d'Alger, le caïdat de Bouïra du Bey de Constantine.

La puissante tribu des Arib, qui était makhezen et qui pouvait fournir jusqu'à 1,200 cavaliers, relevait directement de l'agha d'Alger. Les cavaliers de cette tribu devaient le service militaire partout où on jugeait à propos de les envoyer ; ils fournissaient la plus forte partie de la cavalerie irrégulière des colonnes commandées par l'agha d'Alger, et ils servaient principalement à assurer les communications d'Alger à Constantine. Les Arib étaient encore, pendant la période turque, complètement nomades.

jah, Tala Atman, Tikobain, Tamda et Mekla, formant les Ameraoua Fouaga.

Les villages de Kettous, Oulad Ouaret, Tala Moukor, Zimoula, Bordim et Erdjaouna, qu'on trouve encore dans les Ameraoua, n'étaient pas makhezen et n'avaient pas de chevaux.

Les Ameraoua Tahta sont toujours restés fidèles aux Turcs, dont ils formaient le plus solide appui; les Ameraoua Fouaga étaient tantôt soumis, tantôt révoltés, à l'exception de la z mala des Abid Chemlal, qui était toute dévouée aux Turcs. Lorsque les Ameraoua Fouaga s'insurgeaient, cette z mala était obligée de se replier sur Bordj Tizi-Ouzou, qui servait de trait d'union entre les deux parties de la tribu, ou même sur bordj Sebaou.

Le makhezen était exempt d'impôts. Les nouveaux cavaliers inscrits recevaient, comme première mise, un cheval, un fusil, de l'orge pour les semailles et une zoudja de terre.

Celui qui avait une zoudja de terrain ou au-dessus, devait entretenir un cheval de selle; celui qui n'avait qu'une demi-zoudja, devait le service comme fantassin. Les Ameraoua avaient une part dans les razzias qu'ils faisaient; le caïd de Sebaou donnait 8 francs par tête d'ennemi qu'on lui apportait; il remplaçait les chevaux qui étaient tués dans les combats.

Les zmalas des Ameraoua n'ont pas à mettre sur pied environ 500 chevaux; elles ne devaient le service militaire que dans l'étendue du caïdat.

Une seule fois, en 1818, Yahia agha les emmena pour combattre le marabout d'Aïn Madi, Si Ahmed ben Salem et-Tedjini, qui avait soulevé les populations de l'ouest. Cette violation des usages suivis jusque là, donna naissance à une insurrection des Zmalas, des Ameraoua Fouaga, qui entraîna celle des Beni Ouaguenoun. Mhamed ou Kassi (1), chef des révoltés, fit même éprouver un échec à Yahia agha, devant Makouda (1819). Les Turcs vengèrent bien cruellement l'affront fait à leurs armes; après avoir promis l'oubli du passé, ils attirèrent Mhamed ou Kassi et ses principaux partisans à Bordj Sebaou, et le caïd les

---

(1) Mhamed ou Kassi est le père de nos deux bach-aghas du Sebaou, Bel Kassem ou Kassi et Mohamed ou Kassi.

fit massacrer (avril 1820). Il est vrai que Mhamed ou Kassi ne mourut pas sans vengeance, car avant d'être frappé, il tua de sa main le caïd du Sebaou El-Hadj Ismaïl ben Si Moustapha.

Les zmalas d'Abids avaient le privilège de toucher une solde du gouvernement turc; les cheikhs recevaient 25 francs par mois, les cavaliers 8 francs, et les fantassins 5 francs. Cette solde de 5 francs par mois était dûe aux enfants mâles, à partir du jour de leur naissance.

Le caïd du Sebaou avait une garde particulière composée de 60 cavaliers qu'on appelait Moukahalia; ces cavaliers formaient une z mala à part à Bordj Sebaou. Leurs chevaux étaient fournis et nourris aux frais du gouvernement. Ils accompagnaient le caïd dans toutes ses sorties et portaient ses étendards.

Grâce à la forte organisation qu'ils avaient donnée à leurs makhezens (1), les Turcs étaient arrivés à réduire à des effectifs extrêmement faibles les garnisons occupées par leurs troupes régulières. D'après le *Tacherifat*, les garnisons des différents postes de la Kabylie n'avaient plus, en 1829, que les effectifs suivants :

Nouba de Bougie. . . . .	44 hommes.
Nouba de Hamza (Bordj Bouïra). . . . .	62 id.
Nouba des Guechtoula (Bordj Bor'ni) . . . . .	62 id.
Nouba des Beni Djennad (Bordj Tizi-Ouzou). . . . .	30 id.
Total. . . . .	198 hommes.

Ce résultat est assurément remarquable.

Les Turcs ne percevaient en Kabylie que des impôts très-

---

(1) Dans les tribus qui n'étaient pas makhézen, les Turcs avaient encore réussi à se créer des auxiliaires, au moyen de la concession de certains privilèges, qui étaient : l'exemption d'impôts et de corvées et la protection donnée par les autorités d'Alger, qui avait pour effet de soustraire les enrôlés, à peu près complètement, à l'action de leurs chefs directs. Ces auxiliaires étaient les spahis de l'agha, les serardja du khodjat el-khil, les ferraga chargés du transport des bagages. Ils étaient enrôlés individuellement et ils devaient se rendre aux convocations des autorités d'Alger dont ils relevaient, avec armes et bagages, et marcher partout où on jugeait à propos de les envoyer.

faibles, dont la nature et la quotité variaient suivant les tribus, ils consistaient en argent, en grains, en figes, en huile et en moutons.

Ainsi, les Beni Tour donnaient 3 saas de blé et 2 saas d'orge par zouïdja ; la confédération des Flissat ou Mellil payait une somme totale de 500 réaux bordjoux ; les tribus du caïdat de Bor'ni versaient chacune 125 réaux ; les Beni Iraten, pour leurs cultures de la plaine, donnaient 50 réaux forts.

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le dernier oukil des Turcs à Bordj Sebaou, le nommé El-Haoussin Amaoudj, les impositions annuelles en nature, recueillies à Bordj Sebaou, comprenaient : 2,000 saas d'orge, 1,000 saas de blé, 100 charges d'huile, 100 charges de figes, 64 moutons gras et 100 moutons ordinaires.

Le caïd du Sebaou percevait aussi certains droits sur les héritages dans les tribus soumises, et les cheikhs qui étaient nommés dans ces tribus devaient faire un don d'investiture. Il y avait à Dellys un caïd el-mersa qui prélevait un droit sur les bateaux qui venaient y commercer.

La perception des impôts et contributions avait lieu de la manière suivante dans les tribus kabyles : chaque cheikh des Améraoua avait ce que l'on appelait un azela, comprenant une ou plusieurs tribus kabyles, et il était chargé de poursuivre par tous les moyens possibles, dans cet azela, le recouvrement des impôts annuels, des amendes infligées par le caïd du Sebaou, et des droits de toute sorte, moyennant une remise d'un dixième. Le caïd s'inquiétait peu des exactions qui pouvaient être commises par les cheikhs dans cette perception ; du moment où ils recevaient exactement ce qu'ils avaient demandé, ils se déclaraient satisfaits.

La répartition des azels entre les cheikhs des Améraoua n'était pas complètement invariable ; les caïds du Sebaou avantageaient quelquefois les cheikhs qu'ils protégeaient, cependant ces changements étaient rares.

Voici quelle était la répartition des azels dans les derniers temps de l'occupation turque :

Les 9 cheikhs de Bordj Sebaou avaient	{ Beni Tour. Beni Khalfoun. Beni Slijim. Nezlioua.
Les 5 cheikhs de Dra ben Khedda . . . . .	{ Beni Arif. Arour.
Les 2 cheikhs de Taourga: . . . . .	{ Attouch. Hamamta.
Le cheikh des Oulad bou Khalfa: . . . . .	{ Beni Khalifa. Betrouna. Partie des Maatka non comprise dans le caïdat de Bor'ni.
Le cheikh de Tizi-Ouzou . . . . .	{ Beni Douala. Ferdioua. Bou Hinoun. Hassenaoua.
Les 2 cheikhs des Abid Chemlal . . . . .	{ Beni Aïssi. Terafa.

Les cheikhs de Tamda et de Mekla, appartenant à la famille des Oulad ou Kassi, avaient toutes les tribus du haut Sebaou qui labouraient dans la vallée des terrains accessibles à la cavalerie et les tribus de l'oued el-Hammam.

Les Kabyles qui voulaient voyager en pays arabe étaient amenés à Bordj Sebaou par les cheikhs des Améraoua, desquels ils relevaient, et qui, dans cette occasion, leur devaient protection; ils payaient un droit au caïd, qui leur donnait un permis de voyage.

Dans les tribus insoumises du Djurdjura, les choses se passaient autrement; l'agha d'Alger s'était réservé la délivrance des permis de circulation les concernant, et les négociations avaient lieu par l'intermédiaire de certains personnages influents de ces tribus. Ceux-ci organisaient la caravane annuelle et allaient à Alger payer le droit, fixé à 600 réaux boudjoux. L'agha désignait l'un d'eux comme chef de la caravane, qui devait marcher toujours groupée et devait avoir un drapeau.

Les caravanes étaient composées d'environ 600 mulets. Elles

allaient généralement à Constantine et à Bône, portant des figues et de l'huile, et elles revenaient avec des grains et des bestiaux.

Les hommes qui servaient, comme nous l'avons dit, d'intermédiaires aux Turcs, étaient, dans les derniers temps de leur occupation, Aomar et Mohammed Naït Khaled, des Beni bou Youcef, et Si el-Djoudi, des Beni bou Drar.

Les Turcs avaient encore une autre source de revenus dans la culture directe d'un certain nombre de terres qu'ils s'étaient réservées, et qu'on appelait haouchs ou azibs el-Beylick. Ces azibs ou fermes étaient : Chabet el-Ahneur, Bar'lia, Tazr'out, bou Habachou, Dar Beida, Aïn el-Had (à Dra ben Khedda), Timizar Lor'bar (1). En outre, le caïd du Sebaou faisait cultiver 6 zoudja à Bordj Sebaou, 3 à Dra ben Khedda et 6 à Tizi Ouzou.

Le gouvernement turc avait, pour l'exploitation de ces fermes, ses bœufs de labour et ses krammès; les tribus soumises devaient fournir des touïza pour la récolte.

Les caïds turcs de Bordj Sebaou étaient investis des pouvoirs les plus étendus; ils avaient le droit de vie et de mort, et ils en usaient largement. Les têtes des suppliciés restaient exposées pendant deux jours à la porte du bordj, puis on les jetait dans un silos appelé Matmora Bonzid, situé à cinq cents mètres du fort, vers le Sebaou. Ce silos, qui est aujourd'hui éboulé, renferme encore une grande quantité de crânes.

Il était de règle que les caïds fussent relevés tous les trois ans, mais les mutations étaient beaucoup plus fréquentes. Lorsqu'un nouveau caïd arrivait à Bordj Sebaou, tous les zmol et les chefs investis des tribus venaient le saluer; on tirait en son honneur quatre coups de canon.

---

(1) La terre de Timizar Lor'bar a été en grande partie concédée au marabout des Beni Iraten Seklaoui, au commencement du dix-neuvième siècle. Les Kabyles, pour expliquer cette faveur, racontent que le marabout Seklaoui, passant un jour devant le bordj Sebaou en se faisant précéder de musiciens, honneur qui n'appartenait qu'au caïd turc, celui-ci le fit arrêter et emprisonner. Le lendemain le caïd se trouva changé en femme; et, pour apaiser la colère du santou, il dut lui donner la terre dont il est question.

Le caïd ne résidait pas dans le bordj même ; il avait une maison au dehors, où il habitait avec sa famille ; il n'allait dans le bordj que pour ses fonctions publiques.

Le rez-de-chaussée du bordj ne comprenait que des magasins pour le blé, l'orge, l'huile, la poudre et une cour où l'on mettait les prisonniers. L'étage comprenait le prétoire du caïd, l'arsenal et des chambres pour les chaouchs, les khodjas et le cafetier. Autour du fort, comme dépendances, il y avait une forge, un four, un moulin, une sellerie, des écuries, un parc à bœufs et une école qui comptait quarante élèves.

Les personnes qui venaient adresser des réclamations au caïd restaient dans la cour, entre deux chaouchs. Le caïd les écoutait du haut de la galerie.

Tout le personnel du caïd comprenait : un cadi pour les affaires de justice, deux chaouchs, deux khodjas, un cafetier, un siar ou courrier, douze musiciens qui jouaient trois fois par jour, un nègre, caïd eddar, et les soixante moukahalia dont nous avons parlé.

Le caïd allait fréquemment au marché du Sebt, où on lui dressait une tente. Il marchait, pour s'y rendre, dans le cérémonial suivant : En tête marchaient deux chevaux tenus en main et richement caparaçonnés, puis quatre moukahalia à cheval ; le caïd venait ensuite, suivi de ses sept étendards portés par des moukahalia, et derrière ces derniers, les musiciens à cheval. Les cavaliers des zmoul fermaient le cortège en faisant la fantasia sur leurs chevaux.

Les Turcs, dans leur système d'occupation du pays, ne se proposaient d'autre but que de maintenir les populations dans l'obéissance et de tirer d'elles le plus qu'ils pouvaient. Tous les moyens leur étaient bons pour arriver à ce résultat ; les chefs turcs sont même allés quelquefois jusqu'à se faire les instruments de vengeances particulières, en vue d'une bonne rétribution. Ils laissaient, d'ailleurs, les Kabyles s'administrer complètement à leur guise, et ils n'intervenaient que lorsqu'ils voyaient un profit quelconque à en retirer.

Le grand moyen qu'ils employaient pour avoir raison des populations kabyles était le blocus ; leur pays ne produisant pas

assez de grains pour leur consommation, la famine les forçait bientôt à arriver à composition.

Lorsque les Turcs avaient à se plaindre d'une tribu pour un fait quelconque, ils commençaient par arrêter tous les individus de cette tribu qu'ils pouvaient saisir, et ils ne les mettaient en liberté que lorsqu'ils avaient obtenu la satisfaction exigée, ou que l'amende imposée était payée.

Pénétrés de la supériorité qu'ils croyaient avoir sur les indigènes, les Turcs les traitaient avec hauteur, et ils ne cherchaient à leur inspirer d'autre sentiment que la crainte. Celui qui osait leur résister avait tout à redouter, car ils étaient implacables dans leur vengeance, et ils ne reculaient devant aucun moyen pour se débarrasser des personnalités qui les gênaient.

Ils exploitaient habilement l'esprit de parti et les haines vivaces qui existent en Kabylie ; leur grand principe politique était : diviser pour régner.

Ils ne se départissaient de leur morgue habituelle qu'en faveur des familles de marabouts, parce qu'ils voyaient un intérêt à agir ainsi.

Les Kabyles passent pour moins religieux que les Arabes, parcequ'ils se sont écartés sur quelques points, dans leurs lois civiles, des prescriptions du Koran, cependant, au fond ils sont très attachés à la religion musulmane, telle qu'ils l'ont accommodée à leurs mœurs et ils ont pour les descendants du Prophète un respect et une soumission qui étonnent, de la part d'un peuple dont les instincts démocratiques sont poussés jusqu'à l'exagération.

La classe des marabouts affecte de se tenir en dehors des querelles de partis, mais elle intervient comme médiatrice lorsque des conflits éclatent ; elle s'est créé, en agissant ainsi, une influence considérable.

Pour faire tourner cette influence à leur profit, les Turcs étaient pleins de prévenances pour les marabouts en renom et ils leur accordaient des privilèges exceptionnels. Ils obtenaient de cette manière, de bonne volonté, ce qu'ils n'auraient pu exiger par la force. Ainsi, ils ont plusieurs fois réussi à faire passer des troupes d'Alger à Bougie, par le col d'Akfadou

à travers toute la Kabylie, sous l'anaïa des marabouts des Aït Zellal (Beni bou Chaïb) et des Beni Idjeur.

Ils ne manquaient pas d'envoyer leurs offrandes aux Zaouïas et plusieurs Koubas élevées sur le tombeau de marabouts vénérés, ont été bâties à leurs frais. Le bey Mohammed ed-Debbah, a construit la Kouba de Sidi-Ali ou Moussa; l'agha Yahia ben Moustafa a construit la mosquée de Djemaa Sahridj et celle de Tifrit naït Malek.

Dans la vallée de l'Oued Sahel, le système gouvernemental des Turcs ne reposait guères que sur l'influence de certaines familles religieuses, qu'ils avaient su gagner à leur cause. Le caïdat de Bouira, n'étendait son action que jusqu'aux Beni Mançour exclusivement; le caïd pe Bougie n'avait dans son commandement que la seule tribu des Mezzaïa; tout le reste de cette région recevait la direction de familles religieuses, comme celle de Si Mohammed Amokran, dans les Beni bou Messaoud, celle des Oulad Si Cherif Amzian ben el-Mihoub aux Imoula, celle des Oulad Si Ali Cherif, dans les Illoula Açameur.

Il faut aussi noter la famille des Oulad ou Rabah, qui avait conservé dans les Beni Abd el-Djebar, une partie de l'influence dont elle jouissait avant l'occupation turque et qui jouait un rôle important dans la portion inférieure du bassin de l'Oued Sahel.

Les Turcs avaient donné en apanage aux familles religieuses, qui leur donnaient leur appui, certaines tribus Kabyles où elles percevaient à leur profit l'achour et le zekkat. En retour, ces familles devaient les aider en toute circonstance, et particulièrement au moment où les colonnes chargées de la perception de l'impôt, se rendaient dans l'Oued Sahel.

L'une de ces colonnes, composée de 20 tentes, se détachait, dans la Medjana, du camp du bey de Constantine et descendait dans la plaine de Tabouda ou auprès de Tiklat, en passant par Guergour, les R'boula, Djenan el-Beylik et les Senhadja. L'autre colonne, composée de 18 tentes, se détachait à Bouïra de la colonne qui allait dans le Titer; elle descendait la vallée, séjournait quelque temps à Beni Mançour et allait rejoindre la

colonne dont nous venons de parler; toutes deux rentraient alors ensemble.

Il nous reste maintenant à raconter comment se termina l'occupation turque en Kabylie.

Aussitôt que la nouvelle de la prise d'Alger se fût répandue dans l'intérieur, les garnisons turques ne songèrent plus qu'à se rallier au bey de Titery, qui continuait à représenter le gouvernement turc. Ces garnisons ne furent pas massacrées par les Kabyles, comme des écrivains l'ont raconté.

Quand cette nouvelle arriva à Bordj Sebaou, le caïd turc Mhamed ben Moustafa, venait de recevoir les Chikhs des Ameraoua, qui lui apportaient l'impôt appelé ferrik et qui consistait en argent. Comprenant bien qu'il n'en pourrait rien emporter, il prit le parti de distribuer l'argent aux principaux chefs, afin de pouvoir se retirer sans être inquiété. Il donna 50 douros aux Ouled ou Kassi, 50 à Mançour des Oulad hou Khalfa, 50 à Ahmed Naït Yahia des Beni Aguenoun, 50 à Allal ben Srier de Dra ben Khedda; le reste fut partagé entre El-Hadj Mohammed ben Zamoum des Flissat ou Mellil, Ali ou Mahi-ed-Din et les chefs de Bordj Sebaou. Le caïd ne réserva rien pour lui.

Le caïd se mit en route avec la garnison de Tizi-Ouzou et tout son personnel; Ben Zamoum lui donna même des mulets pour le transport de ses bagages. La garnison de Bor'ni partit de même, protégée par l'anaïa des marabouts de la Zaouïa de Sidi Abd-er-Rahman bou Goberin des Beni Smaïl.

Il y eut, après ces événements, une tentative de restauration du caïdat du Sebaou. Le dernier bey de Titery, Moustafa ben Khellil hou Mezrag, après avoir fait sa soumission au commandant des troupes françaises, s'était révolté et s'était mis à la tête du parti de la résistance; il avait voulu s'attribuer le rôle de pacha et il avait envoyé à Bordj Sebaou un caïd nommé El-Hadj Hassen ben Habib, qui avait déjà exercé ce commandement pendant deux ans (de 1823 à 1825). Il y séjourna pendant un mois environ, mais voyant que son autorité était méconnue, il sollicita et obtint l'anaïa d'El-Hadj Mohammed ben Zamoum pour se retirer. Après son départ tout fut mis au pillage par les tribus.

Kabyles, qui faillirent même se battre entr'elles pour le partage du butin. Le troupeau du beylik, qui comprenait 120 bœufs ou vaches fut partagé entre les tribus et le reste fut vendu aux enchères, après que les chefs se furent adjudé les armes les plus précieuses.

Plus tard, le Bordj Sebaou devint pendant quelque temps la résidence du Khalifa d'Abd-el-Kader, Si Ahmed Taïeb ben Salem, il fut ensuite abandonné et il est aujourd'hui en ruines, ainsi que le bordj Bor'ni.

Le bordj de Tizi-Ouzou, celui de Menâiel et celui de Bouira ont seuls été utilisés depuis l'occupation française.

Le bordj de Tizi-Ouzou fut restauré en 1851, pour servir à l'installation du bach agha du Sebaou, Bel Kassem ou Kassi, et depuis 1856, il est occupé par le commandant supérieur du cercle de Tizi-Ouzou.

Le bordj de Bouira fut réparé en 1847, pour l'installation de l'agha Bouzid, puis il servit de résidence à un officier du bureau arabe d'Aumale de 1849 à 1852; il n'est plus aujourd'hui qu'un caravansérail.

Le bordj de Menâiel (1) a été habité par les aghas des Flissat ou Mellil Mohammed ben Zitoun et Mohammed bel Hadj; il est en ce moment la résidence du chef de la circonscription cantonale des Issers.

Les Zmalas des Améraoua et de Bor'ni, nous ont rendu dans les premiers temps de la conquête, les mêmes services qu'ils avaient rendus aux Turcs; puis on cessa de les astreindre à entretenir des chevaux et depuis 1857, elles ont été mises sur le même pied que les autres tribus.

N. ROBIN.

---

*Errata.* — A la page 132, au lieu de « qui s'étend du Sahara à Djidjelli » il faut lire « qui s'étend du Sebaou à Djidjelli. »

(1) Au temps des Turcs, après la fondation de bordj Sebaou, bordj Menâiel avait cessé de jouer le rôle de forteresse; ce n'était plus que l'habitation de l'oukil des Turcs chargé de l'exploitation de la grande ferme domaniale touchant au bordj, qu'ils faisaient cultiver pour leur compte.